



Assemblée générale

Distr. limitée
22 septembre 2009
Français
Original : anglais

**Soixante-quatrième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

Organisation des travaux

Note du Président

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour examen sont énumérées dans le document A/C.4/64/1. Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session (A/64/100 et Add.1)¹.
2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.
3. L'Assemblée générale a décidé que la soixante-quatrième session serait suspendue le mardi 15 décembre 2009 et que, entre autres, la Commission devrait achever ses travaux au plus tard le mercredi 11 novembre 2009 (voir A/64/250, par. 10 et 11).
4. En conséquence, la Commission pourrait envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates, ainsi que l'ordre d'examen des questions, pourront être revus périodiquement, selon que de besoin. La Commission regroupera certaines questions inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et au mieux les services de conférence qui lui ont été alloués. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services de conférence ont alloué 27 séances à la Commission et ont invité instamment celle-ci à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait modifier les dates de

¹ Pour la liste définitive adoptée par l'Assemblée générale, voir le document A/64/251.



l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et des horaires indiqués ci-après.

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'examen</i>
Organisation des travaux	Jeudi 1 ^{er} octobre – matin (1 séance)
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 35)	
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 36)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 37)	Lundi 5 octobre – après-midi Mardi 6 octobre – après-midi Mercredi 7 octobre – après-midi
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 38)	Jeudi 8 octobre – après-midi Vendredi 9 octobre – après-midi (5 séances)
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 39)	
Université pour la paix (dialogue suivi d'un débat général) (point 27)	Lundi 12 octobre – matin (1 séance)
Questions relatives à l'information (dialogue suivi d'un débat général) (point 34)	Mardi 13 octobre – matin Mercredi 14 octobre – matin Jeudi 15 octobre – matin (3 séances)
Effets des rayonnements ionisants (dialogue interactif avec le Secrétariat sur ses travaux, suivi d'un débat général) (point 29)	Vendredi 16 octobre – matin (1 séance)
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (dialogue suivi d'un débat général) (point 30)	Mardi 20 octobre – après-midi Mercredi 21 octobre – après-midi Jeudi 22 octobre – après-midi (3 séances)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date de l'examen</i>
Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (dialogue interactif avec le Secrétariat, selon les questions figurant dans le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, suivi d'un débat général) (point 33)	Vendredi 23 octobre – matin Lundi 26 octobre – matin Mardi 27 octobre – matin Mercredi 28 octobre – matin (4 séances)
Assistance à la lutte antimines (dialogue suivi d'un débat général) (point 28)	Jeudi 29 octobre – matin Vendredi 30 octobre – après-midi (2 séances)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (période de questions et réponses, suivie d'un débat général) (point 31)	Lundi 2 novembre – après-midi Mardi 3 novembre – après-midi Mercredi 4 novembre – matin (3 séances)
Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 32)	Vendredi 6 novembre – matin Lundi 9 novembre – matin Mardi 10 novembre – matin (3 séances)
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (projet de programme de travail pour la prochaine session) (point 118)	
Planification des programmes (point 133)	Mercredi 11 novembre – matin
Décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision pendants	(1 séance)
Total	27 séances

5. Le calendrier ci-dessus est une nouvelle version du projet de programme de travail et de calendrier approuvé par la Commission (voir A/63/409), qui a été révisé afin de réorganiser certains points. Le Président appelle l'attention des membres de la Commission sur les considérations suivantes :

a) La Commission voudra peut-être, conformément à la pratique établie et compte tenu de la documentation disponible, tenir un débat général sur les points 35 à 39 et consacrer un débat à chacun des points 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 118 et 133, étant entendu que les projets de résolution et de décision seront examinés séparément;

b) Les représentants de territoires non autonomes et les pétitionnaires seront entendus aussitôt que possible lors de l'examen par la Commission des questions pertinentes, et le Président propose que la Commission consacre ses séances des mardi 6 et mercredi 7 octobre à l'audition de pétitionnaires;

c) Le point 118 « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » est renvoyé à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner;

d) L'Assemblée renvoie le point 133 « Planification des programmes » à toutes les grandes commissions et l'examinera elle-même en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi. Si l'Assemblée renvoie un rapport soumis au titre de ce point à la Quatrième Commission, celle-ci y reviendra.

6. Sous réserve que le programme de travail provisoire susmentionné convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, le Président propose de clore la liste des orateurs pour le débat général sur les points 35 à 39 le lundi 5 octobre, à 18 heures. La Commission se prononcera, le moment venu, sur la clôture de la liste des orateurs pour les débats généraux à consacrer au reste des questions inscrites à son ordre du jour.

7. Le Président appelle en outre l'attention sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document A/64/250.

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la soixante-quatrième session commencent à 10 heures et 15 heures précises. Le Président appelle aussi l'attention des membres sur le fait que l'Assemblée a décidé que, durant la soixante-quatrième session, les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir A/64/250, par. 12 et 15).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée maximale des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée maximale sera fixée à 15 minutes. À cet égard, le Président fixera la durée maximale des déclarations des pétitionnaires comme il sera jugé nécessaire.

10. Pour que les textes des déclarations faites aux séances de la Commission puissent être communiqués aux délégations, aux représentants des institutions spécialisées, aux observateurs, aux interprètes et aux rédacteurs de comptes rendus, 300 exemplaires de ces textes doivent être fournis, dont 30 au moins avant que la déclaration soit faite, afin de permettre au Secrétariat d'assurer au mieux les services requis.

11. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document A/C.4/64/INF/1, qui sera mis à jour au besoin.